



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 février 2026 2026-02-06

L'an deux mille vingt-six et le mardi dix février à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,, Conseillers,
Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (Représentée par Fabien Gallice)
Mollier Léa (représentée par Rochet Marc)
Absents non excusés et non représentés :
Secrétaire de séance : Karine Mollier

Date de la convocation : 04/02/2026
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents :

Délibération rendue exécutoire
après publication le :

- **Objet : Délibération Autorisation de signature d'une convention avec le SDIS de l'Isère**

Le Conseil municipal est informé du projet de convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Isère visant à autoriser l'utilisation de certains locaux communaux dans le cadre de formations et d'exercices.

Trois lieux communaux pourraient être mis à disposition :

- la grange située en face de la mairie, jusqu'au démarrage des travaux ;
- la salle des fêtes, le jeudi ;
- la mairie, pour des manœuvres exceptionnelles, (accès en demandant les clés en Mairie)

Le SDIS déterminera les sites les plus adaptés à ses besoins. Ces exercices se dérouleront de manière ponctuelle, à raison d'une à deux interventions par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS de l'Isère ;**
- **autorise la mise à disposition des locaux communaux précités dans les conditions définies par ladite convention.**

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance
Karine Mollier



Le 11 février 2026

Le Maire
Cédric Milani

